

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS
Séance du 17 mars 2009 – 19 h 30**

Etaients absents et excusés : LAPORTE Stéphane – REY Samia

COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Les résultats de l'exercice 2008 sont présentés et approuvés. Ils se présentent de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	Recettes 414 700. 21 € + 118 648. 97 € d'excédent reporté 2007 Dépenses 355 166. 09 € Excédent de fonctionnement = 178 183. 09 €
INVESTISSEMENT	Recettes 143 301. 66 € Dépenses 167 353. 56 € Déficit d'investissement = 24 051. 90 €
Résultat	Excédent de fonctionnement à reporter en 2009 = 154 131. 19 €

BUDGET 2009

Le budget 2009 est voté comme suit :

FONCTIONNEMENT - Dépenses et recettes = 561 719.19 €

INVESTISSEMENT - Dépenses et recettes = 380 600 €

Le conseil municipal fixe les taux des taxes 2009 suivants :

Taxe d'habitation	11. 90
Foncier bâti	16. 90
Foncier non bâti	40.10

LOGEMENT ECOLE

Les travaux de rénovation sont terminés.

L'ancienne locataire ne souhaite pas réintégrer ce logement. A compter du 1^{er} avril 2009, celui-ci sera donc attribué à Madame Samia REY, seule à en avoir fait la demande. Le montant du loyer est fixé à 495.50 €.

TRAVAUX

1 - Extension de l'école : le choix de l'architecte s'est porté sur M. Claude BERNARD qui a réalisé l'extension de l'école de Cognin. Une réunion de travail sera fixée en avril avec les enseignants et les parents d'élèves pour définir avec lui les besoins.

2 - Chapelle d'Armieux : 2 devis ont été établis pour la restauration du bâtiment. La discussion s'engage sur la nécessité ou non d'effectuer de gros travaux ou simplement une mise hors d'eau. D'autres entreprises seront sollicitées avant décision.

3 - Aménagement du tour de l'église et du lavoir : 2 devis sont présentés. Devant l'importance de ceux-ci il est décidé de solliciter également de nouvelles entreprises.

4 - L'entreprise Jardin Blanc a réalisé les travaux paysagers au port et au village. Quelques finitions sont encore à effectuer.

5 – Travaux de voirie : intervention de l'entreprise Mandier pour élargir le chemin « montée du Rocher »

6 – Chemin du Revoux : suite aux fortes chutes de neige ayant entraîné le décrochage du câble électrique alimentant la maison du lieu-dit « sous le Puy » un courrier a été adressé aux riverains pour leur demander d'effectuer l'élagage des arbres.

URBANISME

Un avis favorable est donné à la demande de certificat d'urbanisme sur la parcelle au village A 450

Un avis favorable est donné au permis de construire pour transformation et extension d'une maison d'habitation sise au 572 chemin de Pierre Mouton.